

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 MARS 2019

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Jean-Michel IDOPE	à	Anne BARBET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Valérie SARTOLOU
	Maylis DEL PIANTA	à	Michel ADAM
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maïte POTIN	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Denise MICHAUT
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Marthe CLOT	à	Jean MARQUEZE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Cédric PUCHEU, Bernard AURISSET (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, , Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Pierre ARTIGUET (excusé)

RAPPORT N° 38-190321-SET-

MODERNISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'OLORON HAUT-BÉARN :
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme BESSONNEAU rappelle que suite à l'assemblée plénière du 23 octobre 2018, la délibération du conseil communautaire du 8 novembre 2018 a acté la volonté de la CCHB d'engager, de manière opérationnelle, le projet de modernisation de la piscine intercommunale d'Oloron Haut-Béarn.

Ce projet tel que présenté le 08 novembre 2018 consistait :

- à réhabiliter l'existant en vue d'améliorer fonctionnalité et confort, mais aussi d'optimiser les performances énergétiques et environnementales. Ces travaux désignés « priorité 1 » sont estimés à 2,5 millions € HT (hors honoraires) ;
- à créer de nouveaux équipements pour améliorer l'attractivité et répondre aux attentes des différents usagers (scolaires, grand public, associations) : création d'un nouveau bassin d'activités et d'apprentissage de la natation, et/ou développement d'espaces ludiques (toboggan, jeux d'eau, espace bien-être avec jacuzzi / sauna / hammam), et/ou conversion du bassin extérieur en bassin nordique. Le choix entre ces aménagements n'était pas alors défini à ce stade. Si l'ensemble devait être réalisé, ces travaux dits « priorité 2 » pourraient s'élever à 1,5 millions € HT (hors honoraires).

En outre, lors de cette même séance du 23 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé de réaliser dès 2019 des travaux jugés prioritaires, notamment sur les installations de traitement de l'eau et de l'air, et ce, par anticipation sur les travaux globaux dont le démarrage pourrait être envisagé en septembre 2020.

Dans ce cadre, la CCHB a lancé en décembre 2018 une étude particulière de diagnostic et de faisabilité afin de :

- définir les solutions techniques visant à augmenter le confort des usagers (qualité de l'air dans toutes ses composantes dont renouvellement de l'air, température, hygrométrie, etc, et qualité de l'eau) et à réduire les consommations énergétiques,
- identifier les travaux prioritaires, pouvant être réalisés à court terme, en prenant en compte les perspectives d'évolutions liées au projet de modernisation,
- sécuriser la CCHB dans le choix d'un scénario et la validation d'un programme de modernisation, en simulant les performances énergétiques futures de la piscine, permettant de trouver un équilibre entre le nécessaire développement de l'offre et la contrainte budgétaire qui impose de minorer les charges de fonctionnement.

Le bureau d'études AGC Ingénierie a présenté le résultat de son analyse lors du Bureau du 25 janvier 2019, bureau qui s'est encore emparé de cette question le 22 février 2019.

Ainsi éclairés, les membres du Bureau se sont prononcés favorablement pour retenir :

- d'une part, concernant les travaux globaux, la création d'un nouveau bassin d'activités et d'apprentissage, ainsi que celle d'un espace bien-être. Ce scénario intermédiaire correspond à un montant total prévisionnel d'investissement de 4 626 538 € HT (3 707 894 € de travaux + 918 644 € d'honoraires divers tant en études de conception que de réalisation) ;
- d'autre part, le plan de travaux 2019 sur les aspects énergétiques et sanitaires, qui est cohérent avec le futur projet global de modernisation de la piscine, et dont tous les nouveaux équipements seront bien entendu conservés (voir tableau ci-dessous).

Ce plan qui est intégralement prévu dans la 1ère phase du projet global représente un montant total prévisionnel d'investissement de 574 650 € HT.

Travaux globaux de modernisation

➤ Tableau financier estimatif faisant état d'un phasage des travaux :

ESPACE	Priorité 1		Priorité 2		Travaux 2019 inclus dans la priorité 1
	MONTANT	PHASE	MONTANT	PHASE	
ACCUEIL	94 900 €	1			14 000 €
ADMINISTRATION - PERSONNEL	113 100 €	1			2 200 €
VESTIAIRES ET SANITAIRES PISCINE	447 400 €	1			70 000 €
BASSINS COUVERTS					
Bassin de natation (250 m²)	575 000 €	1			166 000 €
Bassin de loisirs et d'animation (100 m²)			380 000 €	2	
Pataugeoire (25 m²)			95 000 €	2	
PLAGES COUVERTES	675 000 €	1			70 000 €
LOCAUX ANNEXES AUX PLAGES	78 100 €	1			
BASSINS EXTERIEURS			400 000 €	3	15 000 €
PLAGES EXTERIEURES	30 000 €				
ESPACE BIEN-ETRE			240 000 €	3	
DIVERS					
Surcoût bassin inox couvert polymérisé	150 000 €	1			
Volet HQE	126 260 €	1			97 000 €
Volet Handisport	27 904 €	1			
EQUIPEMENTS LOURDS					13 000 €
Cabines PMR	2 480 €	1			
Casiers	64 750 €	1			28 000 €
Ascenseur	33 000 €	1			
Couverture du bassin extérieur	120 000 €				
Contrôle d'accès	55 000 €	1			
TOTAL TRAVAUX en HT	2 592 894 €	1	1 115 000 €	2 + 3	475 200 €
	3 707 894 €				
Honoraires d'études préalables	41 950 €				41 950 €
Honoraires d'études conception / réalisation et autres	876 694 €				57 500 €
Total prévisionnel de l'OPERATION en HT	4 626 538 €				574 650 €

➤ Calendrier prévisionnel de réalisation :

Eu égard au phasage prévisionnel des réalisations, et sauf en ce qui concerne les travaux prioritaires 2019 voir ci-après, l'opération de rénovation et modernisation de la piscine d'Oloron Haut-Béarn pourrait être envisagée comme suit :

- Mars 2019 : Finalisation de l'étude de programmation,
- Avril 2019 à Avril 2020 : Etude de conception : Avant-projet sommaire, Avant-projet définitif, Projet, Permis de construire (5 mois d'instruction), Dossier de consultation d'entreprises,

- Mai 2020 à Août 2020 : Consultation et élaboration des marchés,
- Septembre 2020 - Juin 2021 : Travaux de phase 1,
- 2022 : Travaux de phase 2,
- 2023 et 2024 : Travaux de phase 3.

Le calendrier détaillé d'exécution de l'opération sera déterminé après réalisation des études complémentaires qui permettront de bien identifier et préciser le plan de travaux.

➤ Plan de financement prévisionnel (sous réserve de confirmation des financeurs) :

Ressources	Montant € HT	%
Subventions		
Etat - DETR/FSIL (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / Fonds de Soutien à l'Investissement public Local) et CNDS (Centre National pour le Développement du Sport)	693 981 €	15 %
Conseil Départemental (dans le cadre de l'appel à projets « projets structurants des territoires intercommunaux »)	1 156 635 €	25 %
Région (dans le cadre de la mise en accessibilité et des économies d'énergie) ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)	46 265 €	1 %
Autofinancement	2 729 657 €	59 %
<u>TOTAL</u>	4 626 538 €	100 %

Travaux prioritaires 2019

➤ Descriptif détaillé des dépenses :

TRAVAUX	
Installation d'un équipement de déchloration	30 000 €
Mise en œuvre d'une régulation sur l'ensemble des équipements CVC (chaufferie Traitement d'air / chauffage bassins)	35 000 €
Mise en œuvre de variateurs sur les pompes bassin intérieur et extérieur	14 000 €
Optimisation énergétique de la chaufferie, avec récupération d'énergie sur les fumées (condensation), cascade chaudière, etc.	22 000 €
Mise en œuvre d'un système de récupération d'énergie sur le renouvellement d'eau des bassins	27 000 €
Remplacement des deux centrales de traitement d'air existantes	140 000 €
Remplacement de l'aérotherme tout air neuf de la zone entrée accueil (zone sèche) par un équipement double flux, avec récupération d'énergie.	14 000 €
Mise en œuvre d'un dispositif thermodynamique de récupération d'énergie sur l'air extrait de la CTA Hall, destiné en priorité à couvrir les besoins thermiques de la piscine (hall et bassins).	92 000 €
Mise en œuvre d'un dispositif de comptage destiné à assurer un suivi énergétique continu et préventif	13 000 €
Changement des filtres à sable au traitement d'eau	30 000 €
Pose de rambarde de sécurité	2 200 €
Mise en place de casiers pour remplacer les porte-habits	28 000 €
Remplacement de la bâche du pentaglis	15 000 €
Achat d'un robot de nettoyage performant	13 000 €
TOTAL TRAVAUX H.T	475 200 €
T.V.A. 20,00 %	95 040 €
TOTAL TRAVAUX T.T.C	570 240 €
FRAIS D'ETUDES ET DE CONTROLE	
Assistance à maîtrise d'ouvrage – tranche ferme (D2X / ECCTA)	16 850 €
Diagnostic Air (D2X / HCI)	11 100 €
Etude de diagnostic et faisabilité (AGC INGENIERIE)	14 000 €
MAITRISE D'OEUVRE	52 000 €
BUREAU DE CONTRÔLE	2 500 €
COORDONNATEUR SECURITE	2 000 €
TOTAL FRAIS D'ETUDES ET DE CONTROLE H.T	98 450 €
T.V.A. 20,00 %	19 690 €
TOTAL FRAIS D'ETUDES ET DE CONTROLE T.T.C	118 140 €
FRAIS DE PUBLICITE	
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE	1 000 €
T.V.A. 20,00 %	200 €
TOTAL FRAIS DE PUBLICITE T.T.C	1 200 €
TOTAL OPERATION HT	574 650 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC DE L'OPERATION	689 580 €

Ces travaux 2019 sont intégralement pris en compte dans la rubrique « priorité 1 » des travaux globaux.

➤ Calendrier prévisionnel de réalisation :

Les travaux lourds sur les systèmes de traitement de l'air et de l'eau nécessiteront un arrêt technique d'un mois qui pourra avoir lieu en septembre 2019. La piscine du Barétous Haut-Béarn

étant ouverte à cette période, une partie du personnel pourra alors être détachée sur cet équipement.

Des travaux moins impactant (1 semaine) pourront être réalisés à la fermeture du mois de mai 2019

➤ Plan de financement prévisionnel (sous réserve de confirmation des financeurs) :

Ressources	Montant € HT	%
<i>Subventions</i>		
Etat - DETR 2019	229 860 €	40 %
Conseil Départemental	114 930 €	20 %
<i>Autofinancement</i>	229 860 €	40 %
<u>TOTAL</u>	574 650 €	100 %

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet global de modernisation qui, outre la réhabilitation de l'existant, inclut la création d'un nouveau bassin d'activités et d'apprentissage pour un montant total prévisionnel de 4 626 538 € HT,
- **APPROUVE** le projet de travaux 2019 sur les aspects énergétiques et sanitaires, par anticipation au calendrier d'exécution du projet global, pour un montant total prévisionnel de 574 650 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération à court et moyen terme,
- **DECIDE** d'inscrire le montant des dépenses correspondantes aux budgets 2019 et suivants,
- **SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques pour une subvention aux travaux globaux de modernisation (incluant les travaux 2019) au titre de l'Appel à Projet 2018 « projets structurants des territoires intercommunaux »,
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux prioritaires 2019, et **PRECISE** qu'un autre dossier de demande de DETR sera déposé en 2020 pour le restant des travaux de modernisation,
- **DEMANDE** une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subvention dès que le dossier sera réputé complet,
- **AUTORISE** le Président, après l'accord des partenaires financiers, à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,

- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 mars 2019

Suivent les signatures

Affiché le 29.03.2019

Le Président

Signé D.L.

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2019